

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 8 septembre 2011, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Pierre Jeanneret, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Pierre Jeanneret, président, ouvre la séance et adresse ses salutations.

M. Pierre Jeanneret, président, communique un changement à l'ordre du jour : "Nous avons reçu un avis de la chancellerie municipale nous informant que nous pouvons supprimer le point 6 : "Nomination d'une commission temporaire de 5 membres chargée de traiter la Motion "Planification de la politique du 3^{ème} âge dans le Jura bernois et sur la commune de Saint-Imier" puisque le Conseil de fondation de Plein Soleil a accepté de traiter cette motion."

M. Pierre Jeanneret, président, demande s'il y a des oppositions.

Il n'y a pas d'opposition.

Au vote, la modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour se présente donc de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2011
3. Communications du président et du maire
4. Plan de quartier "Centre ville" : décision
5. Nomination d'une commission temporaire de 5 membres chargée de traiter la Motion "Profiler Saint-Imier par et autour des transports publics"
6. Nomination d'un membre au sein de la commission de l'école secondaire en remplacement de Mme Cindy Brahier, démissionnaire
7. Nomination d'un membre au sein de la commission de gestion en remplacement de M. Silvio Dalla Piazza, démissionnaire
8. Motions et interpellations
9. Réponses aux motions et interpellations
10. Petites questions
11. Réponses aux petites questions
12. Divers et imprévu

M. Pierre Jeanneret, président, constate l'absence du scrutateur M. Vital Carnal, SOC.

M. Patrick Linder, SOC, propose, en remplacement, M. Vincent Scheidegger, SOC.

Il n'y a pas d'opposition à cette proposition. M. Vincent Scheidegger, SOC, officiera comme deuxième scrutateur pour la séance de ce soir.

1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Markus Leuenberger (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Jérôme Levanchy (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Roland Amstutz (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), Mme Nicole Leblois (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Jean-Luc Berberat (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC), Mme Christine Baur Widmer (SOC) et M. Sébastien Tschan (SOC).

Sont excusés : M. Eric Achermann (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Fabien Golay (AJU), M. Francis Daetwyler (SOC), M. Johan Wermeille (SOC), M. Vital Carnal (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2011

Le procès-verbal du 23 juin 2011, est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du président et du maire

M. Pierre Jeanneret, président : "Pour ceux qui n'étaient pas présents lors de l'Imériale 2011, je vous informe que nous avons participé au cortège avec le Conseil municipal. Nous avons distribué du jus d'orange et du vin blanc à la population. Je remercie les participants pour l'organisation et le rangement en fin de cortège. Tout s'est très bien déroulé. J'ai représenté votre conseil à la fête du premier août en tant qu'orateur officiel. Cela a eu lieu le 31 juillet, mais c'était bien pour la fête du 1^{er} août.

...rires dans la salle...

Vous vous rappelez que lors du Conseil de ville du 24 mars 2011, nous avons déposé une résolution qui s'intitule : "Assurer l'existence d'un hôpital francophone dans le canton de Berne". Nous venons de recevoir la réponse du Conseil-exécutif et je me permets de vous en donner connaissance :

"Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,"

M. Pierre Jeanneret, président, indique que le Conseil de ville a été oublié dans cette partie.

"Le Conseil-exécutif vous remercie de lui avoir transmis par lettre du 8 avril 2011 la résolution approuvée à l'unanimité par le Conseil de ville de Saint-Imier en date du 24 mars 2011 dans le contexte mentionné en titre. Vu l'importance des questions soulevées, le Conseil-exécutif prend position par la présente sur l'analyse et les attentes de la Municipalité de Saint-Imier.

L'objectif déclaré du Conseil-exécutif est et demeurera d'assurer la meilleure couverture des soins possible à toute la population du canton. Cela vaut bien sûr également pour le Jura bernois et, pour lui comme pour la région bilingue de Biel/Bienne, dans la langue officielle qui est celle de la population concernée.

La poursuite de cet objectif peut toutefois varier dans ses modalités selon l'évolution des conditions-cadres. Le droit de pouvoir être soigné dans la langue officielle de son choix n'est

pas lié à l'implantation des sites des fournisseurs de prestations. Il se peut également que le fournisseur de la prestation nécessaire ne soit pas un établissement exclusivement francophone, mais bilingue.

Concernant le lieu où les prestations de soins sont fournies, il est impossible au Conseil-exécutif de promettre que tel ou tel site hospitalier verra son implantation assurée à long terme. Du fait de la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), les modalités de financement des hôpitaux changeront substantiellement dès le 1^{er} janvier 2012. Les patientes et les patients pourront choisir librement l'établissement où se faire soigner parmi ceux figurant sur la liste des hôpitaux du canton. Les recettes des hôpitaux dépendront des tarifs qu'ils auront négociés avec les assureurs-maladie. Les investissements ne seront plus financés séparément par le canton, mais inclus dans les tarifs.

Ces nouvelles dispositions du droit fédéral constituent un durcissement des conditions d'exploitation, notamment par un renforcement de la concurrence entre les hôpitaux. Ils devront travailler de manière à être rentables tout en satisfaisant des conditions rigoureuses quant aux critères du besoin et de la qualité. Ce grand défi concerne tous les groupes hospitaliers en tant qu'entreprise et non leurs sites en particulier.

La législation bernoise stipule que les décisions d'implantation sont de la compétence des hôpitaux. Dans le cas d'un hôpital qui deviendrait déficitaire et déciderait de se restructurer, le Conseil-exécutif n'interviendrait que s'il constate que la sécurité de la fourniture des soins est menacée.

Lors de l'élaboration de la Planification des soins 2011-2014 selon la loi sur les soins hospitaliers (LSH), la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) a constaté qu'une modification de l'offre des soins du site de Moutier de l'Hôpital du Jura bernois (HJB) SA ne compromettrait pas la fourniture des soins dans le Jura bernois. Par voie de conséquence, le Conseil-exécutif ne peut pas donner de garanties quant à la pérennité des prestations de soins aigus somatiques actuellement assurées par ce site de HJB SA. Il le peut d'autant moins que le subventionnement d'un hôpital devenu déficitaire requerrait l'aval du Grand Conseil.

Cela étant, ni le directeur de la santé publique ni le Conseil-exécutif n'ont décidé de transformer le site de Moutier de HJB SA en centre de santé. Il n'a pas non plus été donné instruction au conseil d'administration de HJB SA de préparer une telle mesure. Il appartient à ce dernier de définir la stratégie qu'il entend suivre pour assurer le développement de l'Hôpital du Jura bernois, en particulier par des coopérations renforcées avec les établissements proches.

Ces coopérations sont d'autant plus nécessaires que l'analyse des flux de patients dans le secteur des soins hospitaliers résidentiels montre que les deux sites de l'Hôpital du Jura bernois sont sollicités principalement par la population des deux localités correspondantes et celle des environs immédiats. Au niveau régional, les patientes et les patients de la zone de desserte y recourent nettement moins, la majorité se faisant soigner à Bienne ou dans le canton du Jura. Cette analyse accrédite l'hypothèse que l'Arc jurassien compte, par rapport à sa population, trop d'hôpitaux proposant chacun une large palette de prestations.

Il n'est pas contesté que l'Hôpital du Jura bernois a sensiblement augmenté le nombre de cas traités ces trois dernières années et il doit être félicité pour les efforts accomplis. Il n'en demeure pas moins que le total des cas traités correspond grosso modo à la moitié des prestations apportées à la population jurassienne bernoise. Dans la mesure où il travaille sur deux sites, le nombre de cas traités par spécialité est très bas sur chaque site, ce qui ne manquera pas de poser problème dans un contexte de concurrence renforcée.

Partant, le Conseil-exécutif est plus que jamais convaincu que l'avenir de la fourniture des soins au meilleur niveau de qualité à la population du Jura bernois passe par des coopérations renforcées avec les hôpitaux de l'Arc jurassien et des centres hospitaliers plus grands, à l'instar du Centre hospitalier biennois. C'est le grand défi à relever ces prochaines années.

En espérant avoir répondu à vos préoccupations le Conseil-exécutif vous réitère qu'il ne ménagera aucun effort pour assurer, à l'avenir également, une excellente prise en charge des besoins en prestations de santé dans le Jura bernois et, en comptant sur votre appui à cette fin, il vous remercie de votre confiance.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil-exécutif

Le président
M. Bernard Pulver

Le chancelier"

M. Pierre Jeanneret, président, indique ne pas arriver à lire la signature de M. le chancelier.

"Copie va à : Hôpital du Jura bernois (HJB) SA, Conseil d'administration, par son président, Monsieur John Buchs"

M. Pierre Jeanneret, président : "J'ai encore une autre communication à vous faire. Cela concerne l'ouverture éventuelle d'une classe d'infirmières ES à Saint-Imier. Les chefs de fractions ont reçu cette lettre adressée à la Direction de l'instruction publique et je me permets de vous la lire pour que tous les membres puissent en avoir connaissance :

"Avenir de la formation professionnelle à Saint-Imier

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Dans sa séance du 9 août 2011, le Conseil municipal de Saint-Imier a fait le point de la situation suite à votre décision du 4 mai 2011.

Le Conseil municipal a pris connaissance des informations parues dans la presse faisant état d'une hausse de CHF 800'000.- de l'investissement prévu à Tramelan, en raison de demandes formulées par le canton. Il est impossible au Conseil municipal de ne pas mettre en relation le montant total de l'investissement (CHF 4,3 millions de francs), avec un investissement 12 à 21 fois moindre (CHF 200'000 à 340'000 francs, dépendant de la finition) en cas de choix du site de Saint-Imier, selon notre offre du 17 août 2010.

Par décision du 4 mai 2011, l'Office de l'enseignement secondaire du 2ème degré et de la formation professionnelle a été chargé de planifier, en collaboration avec la commune de Saint-Imier, l'utilisation optimale des bâtiments à Saint-Imier, en prenant en considération l'éventuelle ouverture d'une filière ES santé.

A ce jour, le Conseil municipal n'a été informé d'aucune décision d'ouverture d'une filière ES. Il réitère ici qu'une décision favorable devrait intervenir rapidement, conformément aux demandes des organisations du travail et du CJB.

Par ailleurs, concernant l'utilisation des bâtiments, le Conseil municipal n'a à ce jour été invité à aucune séance. Il rappelle ici sa vive préoccupation: le canton est propriétaire des

immeubles Agassiz 12 et Clef 44, tous deux dignes de conservation et légalement affectés uniquement à la formation. Il est évident que l'affectation imposée par la réglementation de construction doit être maintenue, et que ces immeubles historiques reconnus ne sauraient être laissés vides ou sans entretien. Nous souhaitons que la collaboration décidée le 4 mai 2011 soit mise en œuvre, afin que cet objectif puisse être atteint.

Nous vous remercions de la réponse que vous apporterez à ces préoccupations, largement partagées, et nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de notre considération distinguée."

M. Pierre Jeanneret, président, indique avoir terminé ses communications.

M. Stéphane Boillat, maire : "Je n'ai pas de communication à faire."

M. John Buchs, PLR : "Concernant la lettre du Conseil municipal, datée du 10 août 2011, notre fraction souscrit complètement aux propos, remarques, et questions. Ce qui serait intéressant de connaître c'est la réponse. Cela fait un mois. Est-ce que le Conseil municipal a reçu une réponse ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Si une réponse avait été reçue, nous en aurions informé votre bureau et M. Pierre Jeanneret, président, l'aurait lue également. Donc, à ce jour, il n'y a pas eu de réponse à notre lettre."

M. John Buchs, PLR : "C'est inquiétant."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "J'aimerais intervenir concernant la première lettre qui a été lue. Il a figuré dans le journal, cet été, que 46 % de la population s'adresse à l'Hôpital du Jura bernois. Je conteste ce chiffre. Sont comptés : tous les habitants du Jura bernois, y compris le Plateau de Diesse. Or, toute la région Sud de Chasseral va tout bêtement dans les hôpitaux soit de Neuchâtel, pour une petite part, soit de Bienne. C'est une manière un peu malhonnête d'informer les gens pour dire que l'Hôpital du Jura bernois ne fonctionne qu'avec moins de la moitié des habitants du Jura bernois. Et ça c'est quelque chose de malhonnête que je ne peux pas accepter."

4. Plan de quartier "Centre ville" : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le Plan de quartier "Centre ville", comprenant le règlement et le plan afférant. Des plans en couleurs au format original ont été remis aux chef(fe)s de fraction.

L'élaboration de cette réglementation s'inscrit dans le cadre du projet de réaménagement urbain du centre de Saint-Imier, à l'occasion de la réfection de la traversée de Saint-Imier. Ce projet ambitieux nécessite l'adoption de certaines règles. Dans un premier temps, le Plan de route cantonal a été publié et déposé. Ce document, qui n'a suscité aucune opposition, fixe les dispositions essentielles relatives à la chaussée, telles que la largeur de la route et par conséquent des trottoirs. Ce document est entré en force.

Toutefois, l'espace urbain concerné n'est pas complètement réglementé par le Plan de route cantonal. Si des normes ou des ambitions particulières sont souhaitées par la commune, elles doivent faire l'objet d'un plan de quartier communal. Ce dernier se superpose donc largement sur l'espace délimité par le Plan de route cantonal, mais il introduit des dispositions propres à la commune.

Ainsi, le plan de quartier "Centre ville" :

1. Délimite la zone d'utilité publique "Centre ville" et indique les installations qui sont autorisées dans ce périmètre (art. 8).
2. Délimite le périmètre des marquises (galeries marchandes) et détermine les principes constructifs (art. 13, et 15ss) qui leur sont applicables. L'adoption du plan de quartier donnera le droit à un propriétaire concerné d'installer une marquise sur la façade de son immeuble. Si cette réglementation n'existait pas, le canton, en tant que propriétaire de la route, pourrait par exemple s'opposer à une telle installation. La forme des marquises a été discutée également avec le service des monuments historique, qui a approuvé les dispositions du plan de quartier. Les marquises pourront en principe avoir deux mètres de large et elles devront être en verre, afin d'assurer la lumière et le coup d'œil sur la grand-rue. Même si la demande de permis devra être soumise au service des monuments historiques pour préavis, le propriétaire pourra compter avec son octroi. La question d'une participation de la Municipalité à la réalisation des marquises n'est pas prévue par le Plan de quartier. Si elle était souhaitée, elle devrait faire l'objet d'une décision particulière du Conseil de ville.
3. Permet l'implantation d'un parking souterrain sous la partie Sud de la Place du 16-Mars (art. 18). Il s'agit bien ici d'une possibilité qui sera désormais offerte, mais en aucun cas d'une décision de réalisation.
4. Prévoit la pose de pieds de façades, conformément au projet d'aménagement de la traversée de Saint-Imier (art. 29). Ceux-ci visent à mettre en valeur les qualités architecturales de la grand-rue de Saint-Imier, en soulignant son alignement. Ils sont comme un bref rappel sur l'espace routier de la qualité des façades qui les bordent. La réalisation des pieds de façades. Les surcoûts de la réalisation des pieds de façades par rapport à l'exécution d'un trottoir ordinaire seront à charge de la Municipalité. Ces surcoûts ont été estimés et sont compris dans les montants prévisibles des coûts à charge de la commune de la traversée de Saint-Imier, communiqués jusqu'ici.

Trois oppositions ont été déposées suite à la publication du plan de quartier. Toutes ont été retirées. Elles portaient notamment sur le nombre d'arbres prévus sur la Place du 16-Mars; l'argumentation des opposants a été jugée pertinente, et ce nombre a été réduit de 10 à 6. Les autres points soulevés ont reçu les éclaircissements nécessaires et permis le retrait des oppositions.

Sur préavis unanime de la Commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville l'adoption du plan de quartier "Centre ville".

Le Conseil municipal peut apporter les informations supplémentaires concernant la réalisation du projet de traversée renouvelée de Saint-Imier.

Calendrier prévisible :

Trois étapes, correspondant en principe à une année de travaux (saison d'exécution des travaux), ont été définies :

Étape 5 : 2012 : Place du Marché à Place du 16-Mars (non comprise);

Étape 6 : 2013 : Place du 16-Mars à Hôtel Erguël;

Étape 7 : 2014 : Carrefour Erguël à la Nivarox-rte de Tramelan (y compris l'adaptation du carrefour avec la rte de Tramelan et la réfection de trottoirs dans ce secteur).

Le coût des travaux à charge de la Municipalité a été estimé à environ CHF 1'966'000.- pour les trois étapes. Ce montant ne comprend ni l'aménagement complet de la Place du Marché, ni la réalisation du parking souterrain sous la Place du 16-Mars. Les montants à charge de la Municipalité comprennent, pour une grande partie, les coûts de renouvellement des réseaux d'eaux, d'électricité et de gaz ainsi que l'installation du PGEE dans certains secteurs; ils comprennent également certains aménagements urbains particuliers (pieds de façades, nord de la Place du 16-Mars, par exemple).

Pour mémoire, la réalisation des étapes 1 à 4 (l'étape 4 étant celle en cours d'exécution cette année) a été estimée à CHF 3'993'000.-.

Le Conseil municipal a l'intention de soumettre au Conseil de ville, puis au Corps électoral, un crédit unique portant sur la totalité des étapes 5 à 7 (hors aménagement complet de la Place du Marché et parking souterrain sous le sud de la Place du 16-Mars). Si le calendrier est respecté, le Conseil de ville se prononcera le 8 décembre 2011, et le Corps électoral le 5 février 2012. De la sorte les travaux pourraient commencer dès que les conditions météorologiques le permettront. La technique d'exécution des travaux n'est pas fixée à ce jour; toutefois, il est possible que des segments d'exécution soient définis. L'objectif est d'exécuter un segment avant l'Imériale 2012, de manière à ce qu'elle puisse se dérouler au mieux, au centre de Saint-Imier, les 29 et 30 juin 2012.

Vitesse :

Ainsi que cela a été exposé, le nouveau gabarit de la chaussée, tel que fixé par le Plan de route cantonal en vigueur, permet la circulation limitée tant à 50 km/h qu'à 30 km/h. La question de l'introduction d'une zone 30 km/h a été très largement et très ouvertement débattue, tout comme celle d'offrir à la population de Saint-Imier la possibilité de décider, bien qu'il s'agisse d'une route cantonale et que la compétence pourrait appartenir au canton seul.

Un accord approuvé par toutes les parties a été trouvé, et une convention écrite sera passée entre l'Office des Ponts et chaussées et la Municipalité.

Selon l'accord trouvé :

Seul le tronçon allant d'une place à l'autre (Place du Marché à Place du 16-Mars, places comprises) pourra être mis en zone 30 km/h.

Pendant les phases de travaux, soit de 2012 à 2014, la vitesse demeurera limitée à 50 km/h, sans modification.

Dès la fin des travaux, la vitesse restera fixée à 50 km/h, et la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 sera considérée comme période d'essai. Des analyses seront effectuées, et chacun pourra apprécier le fonctionnement des nouvelles infrastructures à cette vitesse maximale.

Dès le 1^{er} janvier 2016, la vitesse maximale sera portée à 30 km/h de la Place du Marché à la Place du 16-Mars, et la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 sera considérée comme période d'essai. Des analyses seront effectuées, et chacun pourra apprécier le fonctionnement des nouvelles infrastructures à cette vitesse maximale.

Durant le 1^{er} trimestre 2017, le résultat des analyses sera porté à la connaissance des autorités municipales. Une votation populaire sera organisée durant le 1^{er} semestre 2017. La votation portera sur le maintien de la limitation à 30 km/h, et son résultat sera déterminant, même si les analyses concluent au maintien du 30 km/h. Si le corps électoral refuse le maintien de la zone 30 km/h, la limitation à 50 km/h sera réintroduite.

Selon cette procédure, la population de Saint-Imier décidera de la vitesse de circulation sur la grand-rue, entre les deux places; son avis sera déterminant, et il pourra être fondé sur une appréciation objective de chacun des systèmes (30 km/h et 50 km/h).

Ouverture de la discussion :

M. Michel Ruchonnet, SOC : "La fraction socialiste a examiné le dossier avec attention. Deux possibilités s'offraient à nous : soit une version longue en faisant parler l'émotionnel comme lors du dernier Conseil de ville, soit la version courte et c'est celle-là que nous avons privilégiée. Le parti socialiste accepte le principe car nous sommes convaincus qu'on peut agir et augmenter la qualité de vie à Saint-Imier. Cette formule permet une bonne marge de manœuvre en laissant l'initiative aux citoyens et aux citoyennes de décider après avoir testé les différentes options. La fraction socialiste accepte donc le plan de quartier tel qu'il nous est présenté ce soir."

M. John Buchs, PLR : "Nous souhaitons d'abord l'entrée en matière et que le règlement qui nous est soumis soit rapidement passé en revue. Nous avons encore une ou l'autre question puisque le règlement fait partie intégrante du plan de quartier. Ce n'est pas pour perdre du temps. Il y a quelques clarifications et questions que nous aimerions encore éclaircir. Je ne sais pas si les autres partis sont d'accord avec ceci."

M. Silvio Dalla Pizza, AJU : "C'est exactement ce que j'allais demander. Je suis tout à fait d'accord avec M. John Buchs, PLR."

M. Pierre Jeanneret, président, passe le règlement en revue article par article.

M. John Buchs PLR : "Il est dit à l'art. 8, let. e) : "Les installations et aménagements nécessaires tels que : le mobilier urbain, la signalisation routière, l'éclairage public, les perrons et entrées de bâtiment, les fontaines, les murs de soutènement, les hydrantes, etc.", et puis à l'art. 9, deuxième tiret : "le mobilier urbain ; bornes, mâts, bancs, corbeilles à déchets, etc." Nous souhaitons savoir ce qui est inclus dans les "etc."."

M. Stéphane Boillat, maire : "L'interprétation que je donne de la lettre e) est la suivante : nous pouvons mettre dans cet espace public uniquement des installations et aménagements qui sont nécessaires en fonction des évolutions, mœurs, ou des habitudes. Maintenant quant à savoir ce qui pourrait devenir nécessaire, il y a peut-être une part d'interrogation. La deuxième partie concerne le mobilier urbain qui comprend les bornes, mâts, bancs, et autres mobiliers urbains."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Tout à fait, c'est bien cela."

M. John Buchs, PLR : "Merci beaucoup."

M. John Buchs, PLR : "Au niveau de l'art. 10, nous prenons acte avec un immense plaisir de ce qui nous est proposé. Nous sommes à la 4^{ème} version. J'ai vécu les 4 versions de l'aménagement de la Place du 16 Mars qui ont coûté quelques dizaines de milliers de francs en études. Je dis bien en études. Je pense que c'est la dernière."

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "Je ne suis pas perfectionniste, mais à l'art. 21, le mot "cohérent" s'écrit avec "ent" à la fin et non pas "ant".

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "Chapitre VI, art. 29. La fraction alliance jurassienne vous propose de modifier cet article de la manière suivante : l'alinéa 2 devient l'alinéa 3, et comme alinéa 2 nous proposons le texte suivant : "La participation financière de la commune à la réalisation des marquises est fixée par un règlement séparé". L'ajout de cet alinéa montre finalement que notre commune a vraiment l'intention de finaliser le centre de notre cité. Nous demandons donc de l'inscrire dans l'idée de nous forcer à vraiment nous pencher sur la problématique de ces marquises, qui seraient à n'en pas douter un atout considérable pour l'activité commerciale de notre centre-ville. A notre avis, si nous refusions d'inscrire cet article, le résultat serait simplement que seulement les commerçants, à la fois propriétaires seraient peut-être intéressés à faire le pas, mais probablement pas les simples propriétaires. En acceptant cet ajout au règlement de quartier, nous laissons simplement la possibilité ouverte pour la commune de réglementer cette aide financière. A nous finalement d'en fixer le cadre et les conditions dans un second temps."

M. John Buchs, PLR, demande si l'on peut répéter la proposition.

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "Je m'excuse car c'est l'art. 30 et non pas l'art. 29 comme indiqué. Il s'agit de le modifier de la manière suivante : l'alinéa 2 devient l'alinéa 3, et comme

alinéa 2 nous proposons le texte suivant : "La participation financière de la commune à la réalisation des marquises est fixée par un règlement séparé".

M. Stéphane Boillat, maire : "La question des marquises a fait l'objet de grandes discussions. Le règlement actuel laisse toutes les options ouvertes. La modification proposée a deux effets. D'une part, elle impose qu'il y ait une participation financière, on ne sait pas laquelle, elle n'est pas déterminée, mais il devra y avoir une implication financière de la commune. D'autre part, il s'agit d'avoir un règlement séparé qui fixe la participation financière et c'est le Conseil de ville qui en décide. Donc, je si je comprends bien, on fixe un principe et la compétence : le Conseil de ville déterminera celui-ci de manière détaillée."

M. Pierre Jeanneret, président, répète la proposition de modification : "Il s'agit de modifier l'art. 30 de la manière suivante : l'alinéa 2 devient l'alinéa 3, et comme alinéa 2, il s'agit d'insérer le texte suivant : "La participation financière de la commune à la réalisation des marquises est fixée par un règlement séparé".

M. John Buchs, PLR, intervient : "J'ai juste encore une question pour que tout soit clair. Il ne s'agit pas d'une ordonnance du Conseil municipal mais bien d'un règlement qui sera approuvé par notre conseil ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Oui c'est exact. Je confirme."

Au vote, la proposition de modification de l'art. 30, à savoir : l'alinéa 2 devient l'alinéa 3, et comme alinéa 2, l'insertion du texte : "La participation financière de la commune à la réalisation des marquises est fixée par un règlement séparé", est acceptée à l'unanimité.

M. John Buchs, PLR : "C'est avec un vif intérêt que le parti libéral radical a pris connaissance et longuement débattu du Plan de quartier "Centre ville". Comme indiqué dans le message du Conseil municipal, le projet est ambitieux. Il est surtout prometteur pour l'avenir de Saint-Imier. Nous osons espérer que sa réalisation attire de nouveaux habitants et revitalise le commerce local, afin qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier. Le parti libéral radical est cependant conscient que la réalisation de toutes les étapes et l'aménagement des deux places a un coût, mais aussi un prix. Des choix devront encore être faits par le Corps électoral. Quelques autres projets indispensables sont en phase finale d'élaboration, nous pensons tout particulièrement aux halles de gymnastique qui ont plus de 40 ans et n'ont pas subi de transformation depuis leur construction et ne correspondent plus aux normes de différentes fédérations sportives. Le parti libéral radical a également examiné le projet sur le plan financier. Sur la base des chiffres en possession, nous arrivons à un total de CHF 9'449'000.-, qui se répartit ainsi, sans aucun franc pour les marquises :

Route cantonale :

- étapes 1-4	CHF 3'993'000.-
- étapes 5-7	CHF 1'966'000.-

Ceci est la réalisation entre la rue Baptiste-Savoie 26 jusqu'à "La Nivarox".

Sous-total	CHF 5'959'000.-
------------	-----------------

Place du 16 Mars	CHF 880'000.-
Place du Marché	CHF 1'110'000.-
Parking Place du 16 Mars	CHF 1'500'000.-

Total	CHF 9'449'000.-
-------	-----------------

Marquises	CHF 0.-
-----------	---------

Il est évident que le coût total est une estimation, mais la prudence est de mise, car le devis définitif et le décompte final sont souvent plus élevés que l'estimation. D'autre part, il est évident que des emprunts devront être contractés, car il ne sera pas possible d'assurer la dépense uniquement par autofinancement. Nous tenons également à rappeler que l'unité de matière doit être respectée et que nous n'accepterons que des crédits qui respectent ce principe légal. Quant au problème de la vitesse, la ténacité des commissaires concernés et des représentants des partis aux séances avec le canton a porté ses fruits. Le Corps électoral pourra se prononcer : 30 ou 50 km/h. C'est un signal fort pour le parti libéral radical : le respect de la démocratie directe. Nous demandons également que la convention "30-50 km/h" qui est en phase finale de signatures soit adressée à chaque conseiller de ville avec, si possible, le procès-verbal, de la séance de ce jour. En conclusion, le parti libéral radical approuve le Plan de quartier "Centre ville". Il tient à remercier tout spécialement la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité pour son fort engagement dans ce complexe dossier."

M. Silvio Dalla Piazza : "C'est avec un grand intérêt que notre fraction s'est penchée sur cette proposition de règlement de quartier. Nous constatons qu'il fixe les grands axes de l'aménagement du centre de notre cité, à notre plus grande satisfaction, et sans finalement être trop restrictif. Nous ne pouvons que nous réjouir de la finalisation du projet, qui redonnera un peu de lustre à notre si belle cité. C'est pourquoi nous proposons de l'accepter, avec remerciements à ses auteurs."

Au vote, le Plan de quartier "Centre ville" est accepté à l'unanimité.

5. Nomination d'une commission temporaire de 5 membres chargée de traiter la Motion "Profiler Saint-Imier par et autour des transports publics"

Rapport du Conseil municipal :

Lors de la séance du Conseil de ville du 23 juin 2011, la Motion "Profiler Saint-Imier par et autour des transports publics" émanant de la fraction socialiste a été déposée.

Le Conseil municipal propose de constituer une commission temporaire de 5 membres, au sens de l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier. Le Conseil municipal sera représenté par M. Raymond Glück, Conseiller municipal, au sein de cette commission temporaire.

Ouverture de la discussion :

M. Patrick Linder, SOC, propose la candidature de M. Francis Daewyler, ainsi que celle de Mme Elisabeth Beck.

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical propose la candidature de M. Michel Rohrbach."

M. Thierry Egli, AJU : "La fraction alliance jurassienne à la plaisir de vous proposer la candidature d'une citoyenne venant d'atteindre sa majorité Mme Josepha Chiesa."

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité.

6. Nomination d'un membre au sein de la commission de l'école secondaire en remplacement de Mme Cindy Brahier, démissionnaire

M. Thierry Spring, PLR : "Le parti libéral radical propose la candidature de Mme Arzu Kalayci.

Au vote, la candidate est nommée à l'unanimité.

7. Nomination d'un membre au sein de la commission de gestion en remplacement de M. Silvio Dalla Piazza, démissionnaire

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Avant de vous proposer quelqu'un, je me dois, en tant que président d'Alliance Jurassienne, de revenir sur les circonstances qui ont conduit M. Silvio Dalla Piazza, AJU, à envoyer sa démission. Depuis que nous, membres du Conseil de ville, l'avons nommé unanimement et démocratiquement à la commission de gestion le 3 février 2011, M. Silvio Dalla Piazza, AJU, n'a jamais eu la possibilité d'y siéger. Pour des raisons professionnelles, mais aussi en raison du manque d'ouverture de la majorité des membres de ladite commission. En effet, il a demandé à plusieurs reprises à la commission de gestion de reporter le début des séances d'une heure, soit de 18 h 30 à 19 h 30 car il est impératif pour lui de prolonger ses journées pour pouvoir entrer en contact direct avec des clients californiens (décalage horaire oblige). Est-ce aujourd'hui une tare que de travailler tard et hors de notre cité ? Quoi qu'il en soit, la commission de gestion présidée par M. Roland Helbling, retraité, a refusé d'entrer en matière. Fâché, notre parti a alors demandé, par lettre, de revenir sur cette décision jugée discriminante, obtuse et antidémocratique. Rien n'y fit. Arguant que c'était (en gras dans le texte) pour permettre au plus grand nombre d'assister aux séances, la majorité de la commission de gestion a maintenu le début des séances à 18 h 30 et nous a demandé, **avant même que M. Silvio Dalla Piazza, AJU, ne démissionne** (en gras dans mon texte), de trouver quelqu'un d'autre dans nos rangs. Autrement dit la commission de gestion a exclu un de ses membres parce qu'il demandait pour de justes motifs de débiter les séances à 19 h 30. De mémoire de militant, c'est du jamais vu et ce n'est pas correct. La coutume et la pratique veulent en effet qu'au sein des commissions on s'arrange pour trouver une date et une heure convenant à tout le monde, en faisant parfois aussi des concessions. Alors n'allez pas me faire croire que les autres membres de la commission de gestion ne peuvent pas (pour des motifs autres que le confort de disposer d'une soirée quasi complète après avoir siégé) de temps à autres débiter une séance à 19 h 30. Au fait, à quelle heure a commencé notre séance du Conseil de ville ? Combien sommes-nous à siéger sans renâcler ? Qui est absent en raison de l'heure du début de cette séance ? Où va-t-on si les commissions se permettent de sélectionner leurs membres en ajustant l'heure des séances ? Nous avons vraiment le sentiment que M. Silvio Dalla Piazza, AJU, n'était plus le bienvenu dans cette commission de gestion et du reste il a compris le message et a par la suite envoyé sa démission avec regret et amertume. Notre parti a très mal avalé cette histoire et s'est interrogé sur la manière de répondre à ce que je considère personnellement comme un diktat. Politique de la chaise vide ? Reposition de M. Silvio Dalla Piazza, AJU, ce soir et ainsi, au cas où il serait à nouveau élu par notre conseil, obligation pour la commission de gestion de trouver un arrangement sous peine d'être en conflit ouvert avec nous ? Déballage devant la presse ? Toutes ces idées nous sont venues à l'esprit, mais finalement nous nous sommes bornés à dénoncer une telle pratique ici, devant vous, en priant instamment les membres de toutes les commissions de trouver un compromis dans la fixation des séances qui satisfasse l'ensemble des membres ou en tout cas leur grande majorité, même au prix d'une heure de perdu un soir de temps en temps. Ce qui du reste s'est toujours pratiqué jusqu'ici. La commission de gestion s'est volontairement privée d'une personne qui a déjà démontré depuis très longtemps sa motivation, ses compétences, son sens du sacrifice pour la communauté et son intérêt pour la chose publique. C'est fort regrettable, mais nous osons croire que ce genre d'affaire ne se

reproduira plus. Sinon nous nous verrions, par voie de motion, d'apporter une modification dans le règlement des commissions, ce qui serait fort regrettable."

M. John Buchs, PLR : "J'ai écouté avec attention les propos de M. Jean Luc Berberat, AJU. Ni ma fraction ni moi n'avons de commentaire à faire sur ce qui a été dit. Je relève simplement que l'arrangement, le consensus, doit être trouvé au sein des commissions. Je pratique ceci depuis 41 ans et cela a toujours fonctionné. M. Jean Luc Berberat, AJU, l'a vu hier soir, lors de la commission des finances, on trouve des solutions. Nous ne voulons pas nous immiscer dans le travail des commissions. Les commissions doivent fixer l'heure des séances tout en tenant compte, dans la mesure possible, de l'intérêt général de la collectivité pour que tout le monde puisse participer."

M. Patrick Linder, SOC : "Le parti socialiste a toujours eu la volonté de trouver un consensus. Le fait de se mettre au service de la collectivité mérite d'être saluer, et donc mérite également que l'on trouve des arrangements pour que chacun puisse participer aux séances. Nous pouvons nous rallier au souhait exprimé ce soir."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je vous remercie pour ce qui vient d'être dit, et qui va dans le sens de mon intervention."

M. Pierre Jeanneret, président : "Très bien et maintenant que pensez-vous faire ?"

Mme Katia Ermel, AJU : "La fraction alliance jurassienne propose la candidature de M. Jean Luc Berberat."

Au vote, le candidat est nommé à l'unanime, moins l'intéressé.

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je remercie les membres de m'avoir élu. Sachez que je ne vais pas créer de conflit. "

8. Motions et interpellations

M. Pierre Jeanneret, président, informe n'avoir reçu aucune motion. Par contre, il y a des interpellations.

M. John Buchs, PLR : "Interpellation intitulée : "Service de l'électricité : Charte des communes : mise en place d'une plate-forme commerciale commune". Lors de la séance du Conseil de ville du 22 octobre 2009, ce dernier a accepté à l'unanimité des membres présents la mise en place d'une plate forme-commerciale. Pour rappel : M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement, a notamment déclaré ce qui suit lors de la séance précitée : "A l'heure actuelle nous avons une vingtaine de clients à Saint-Imier qui dépassent les 100'000 kWh et qui pourraient faire usage de leur éligibilité (c'est-à-dire de choisir un nouveau fournisseur). Dans 4 ans, si tout se passe comme il est prévu dans la loi, nous aurons 3'500 clients éligibles. Chaque client devra si possible être convaincu de garder les services techniques de Saint-Imier, comme fournisseur d'électricité. Ceci représente au niveau du travail de suivi, de préparation de dossiers, de négociations d'offres, etc., une somme de travail colossale. Pour affronter cette situation, le Pôle commercial est proposé. C'est une structure extrêmement légère qui est réglée par une convention intercommunale". Fin de citation. Le coût de la plate-forme a été estimé à CHF 30'000.- pour Saint-Imier. En fait, selon les comptes 2010, le coût effectif a été de CHF 16'710.-. Le parti libéral radical demande les informations suivantes :

1. Quel a été l'apport effectif de la plate forme commerciale pour le service de l'électricité ?
2. A quoi ont servi les CHF 16'710.- dépensés en 2010 ?

3. Parmi les 20 clients éligibles qui consomment plus de 100'000 kWh par année, y-a-t-il eu des départs vers d'autres fournisseurs ?
4. Parmi les 3'500 autres clients éligibles, y a-t-il vraiment le risque de voir partir un certain nombre d'entre eux vers d'autres fournisseurs lors de la libéralisation effective du marché ?
5. L'extension de la Charte est-elle prévue à d'autres domaines ? Si oui, lesquels et à quel prix ?
6. Combien de communes ont adhéré à la Charte depuis 2010 ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je remercie tout d'abord le parti libéral radical d'avoir posé ces questions. Cela permet de faire le point sur ce qui s'est passé pendant l'année 2010. Tout d'abord, un bref historique avant de répondre à chacune des questions.

Le Pôle commercial de la Charte a débuté ses activités le 1^{er} février 2010 dans les domaines prévus dans la convention signée par les 8 communes participantes soit, par ordre alphabétique, Delémont, Develier, Lamboing, La Neuveville, Moutier, Nods, Saint-Imier et Tramelan.

Deux organes de coordination ont été mis en place soit :

- a) Le Comité stratégique de la Charte qui est présidé par M. Pierre Corfu, conseiller municipal à Moutier, et dont les membres sont les représentants des Conseils municipaux de chaque commune partenaire.
- b) Le Comité de pilotage du Pôle commerciale de la Charte, présidé par M. Patrick Adatte, chef de notre service de l'équipement, qui s'occupe des activités opérationnelles.

Les activités du Pôle commercial de la Charte sont :

- approvisionnement en électricité (achat d'énergie, problématique des contrats marché),
- support commercial,
- administration commerciale (facturation, statistiques).

Les activités du Pôle commercial de la Charte ont fait l'objet d'un rapport d'activités 2010 qui a été approuvé par le Comité stratégique lors de sa séance du 27 avril 2011. Ce document a ensuite été présenté à la commission de l'équipement de la commune de Saint-Imier le 18 mai 2011 et au Conseil municipal le 7 juin 2011.

Je vais maintenant répondre aux différentes questions :

1^{ère} question : Apport effectif du Pôle commercial pour le Service de l'électricité en 2010

Approvisionnement : Le représentant de la Charte au sein du comité d'approvisionnement de Youtility a pu faire entendre notre voix lors de l'élaboration des cahiers des charges destinés aux appels d'offres 2011-2013. Des informations stratégiques ont également pu être obtenues, par ce biais, sur l'évolution du marché et de la coopération avec nos fournisseurs. Plusieurs modèles d'approvisionnement sont actuellement en cours d'étude afin de définir la stratégie d'approvisionnement future de la Charte et des communes qui en font partie.

Support commercial : Les activités dans ce domaine sont présentées dans le rapport d'activités 2010. De manière résumée elles ont consisté en :

- L'uniformisation des noms de produits énergie et réseau ainsi que la segmentation de ces derniers.
- L'élaboration et réalisation des documents de suivi clientèle (modèle de support pour la présentation aux clients commerciaux, des tableaux de statistiques pour les clients

commerciaux, des fiches de produits pour les clients commerciaux et privés, des calculateurs et comparatifs des prix 2011 pour les clients privés).

- La mise en place de la prestation 1to1energy E-Help (efficacité énergétique pour les entreprises), recherche d'un spécialiste régional pour la réalisation des prestations.
- La mise à disposition d'un soutien technique pour la visite commerciale à certains clients (pour les partenaires qui en ont fait la demande au Polco).
- Le lancement de la réalisation d'un projet de règlement commun pour la reprise des nouvelles énergies renouvelables (en cours de finalisation).

Administration commerciale : Amélioration de la lisibilité des factures, élaboration d'un modèle de facture commun (opérationnel en automne 2011), évaluation de logiciel de factures électroniques, standardisation de la gestion de statistiques.

2^{ème} question : Utilisation du budget du Pôle commercial 2010 de la Charte

Les comptes 2010 sont présentés dans le rapport d'activité 2010. Le budget initial total de CHF 239'350.- a été respecté puisque seul CHF 198'833.98 figurent dans les comptes 2010. Cette différence est essentiellement due au fait que l'ensemble des ressources humaines allouées au Pôle commercial n'ont pas été opérationnelles depuis le début des activités.

3^{ème} question : Départ de clients éligibles

Aucun client éligible n'a à ce jour quitté l'approvisionnement de base fourni par les Services techniques de Saint-Imier. La prochaine date pour demander son éligibilité est fixée au 31 octobre 2011.

4^{ème} question : Départ de clients consommant moins de 100'000 kWh

Il est certain, qu'un certain nombre de clients quitteront l'approvisionnement de base une fois que le marché sera totalement libéralisé. Pour l'instant la date de cette libéralisation totale est planifiée au premier janvier 2015 selon les dernières informations. Les marchés qui ont été libéralisés tel que celui de l'Allemagne ont vu un nombre significatif de clients changer de fournisseur. Il est donc important de préparer ces échéances.

5^{ème} question : Extension de la Charte à d'autres domaines

Pour l'instant des extensions d'activité de la Charte dans d'autres domaines ne sont pas prévues. Toutefois, des réflexions stratégiques ont lieu dans le domaine des achats d'énergie et de la gestion des clients éligibles. Pour 2012, le budget du Pôle commercial de la Charte est en très légère hausse, la contribution brute de Saint-Imier passant de CHF 30'000.- en 2010 et 2011 à CHF 32'000.- en 2012.

6^{ème} question : Nouvelle commune adhérente à la Charte

Aucun nouveau distributeur public d'électricité n'a adhéré à la Charte en 2010-2011.

Et puis, j'ai encore un élément à ajouter. M. John Buchs, PLR, a parlé de la nécessité de négocier des offres par exemple à travers le Polco. Et bien, récemment, l'achat d'une bande de 20 % de la consommation de l'ensemble de la Charte pour 2012 et de 30 % de la consommation pour 2013 a été discuté. Une première offre a été établie dans le cadre des partenaires 1to1. Le Polco de la Charte l'a analysée, et il a estimé que des gains étaient possibles. Le Polco a donc établi et défini une demande d'offre pour les partenaires de la Charte sur le marché ouvert. Finalement, l'offre obtenue par le Polco de la Charte était plus favorable, et elle a été retenue par tous les partenaires de la Charte. Pour notre commune, la différence entre les deux offres représente un gain net de CHF 53'000.-. Le regroupement de la Charte et les capacités du Polco sont indispensables pour mener de telles démarches."

M. John Buchs, PLR : "Je tiens à vous remercier pour ces réponses détaillées. Pour nous, il est toujours important, lorsque nous prenons une décision, de pouvoir suivre son évolution. Nous constatons que nous allons dans le bon sens. Nous rappelons notre credo. Le parti libéral radical tient à conserver ses services techniques de proximité pour assurer la sécurité et la qualité de vie de la population. Nous souhaitons que le suivi des 20 clients éligibles, et des futurs 3'500, soit fait et qu'un marketing important précise aux gens qu'ils n'ont pas intérêt à aller acheter du courant dans l'ancienne URSS ou au fin fond des Etats-Unis. Lorsqu'il y aura une coupure ils seront très ennuyés bien qu'on doive, d'après la réglementation, toujours les reprendre dans notre service, mais pas aux conditions antérieures."

M. Jérôme Lavanchy, PLR : "Interpellation intitulée : "Nouvelle votation cantonale sur l'imposition des véhicules à moteur". Les citoyennes et citoyens du canton de Berne retourneront vraisemblablement aux urnes en mars 2012 pour revoter sur l'imposition des véhicules à moteur. Dans un premier temps, et suite à un recours, le Conseil-exécutif a demandé aux communes de refaire le décompte des voix. Malheureusement, 30 communes n'ont pas conservé les bulletins de vote, dont Saint-Imier. Une votation cantonale coûte très cher. Il est même envisagé que les communes fautives participent au paiement. L'Ordonnance sur les droits politiques précise à son art. 42, al. 3 que : "Les bulletins sont triés par objet et emballés, scellés et, sauf dans le cas de l'élection du Conseil national, conservés en lieu sûr dans les locaux de l'administration communale. Après que les éventuels recours ont été liquidés par une décision entrée en force, les bulletins peuvent être détruits.". Le parti libéral radical demande qu'un rapport soit établi à l'intention de notre conseil, afin de connaître les circonstances qui ont conduit à ce "couac". Nous demandons que la commission de gestion soit chargée de ce travail."

M. Patrick Linder, SOC : "Si vous permettez, nous partageons les mêmes soucis que la fraction libérale radicale. Nous avons une question que nous nous permettons d'ajouter à la liste déjà ouverte. Est-ce que la commune risque de subir les préjudices financiers à la suite de cette histoire, l'intention ayant été émise de faire payer la nouvelle votation cantonale par les communes où les bulletins ont été perdus ou égarés ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Vous avez vu qu'une enquête est en cours et on verra ses conséquences. La commission de gestion va traiter l'interpellation et répondra aux questions posées."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Interpellation intitulée : "Vols militaires au-dessus du Chasseral". Les vols d'entraînement des Pilatus PC-21 de l'armée suisse se poursuivent sur la région du Chasseral et de Neuchâtel. Si au début, les habitants de la région ne se manifestaient pas trop, ils sont désormais toujours plus nombreux à faire part de leur agacement face à ces nuisances sonores d'un type particulier. En effet, même s'il n'est pas très bruyant, le dernier-né des avions école de la firme de Stans émet des sons d'une fréquence élevée et très variable en fonction des phases de vol ascensionnel, en virage ou en piqué par exemple. De plus en plus on les compare à des frelons qui sifflent sur nos têtes. Déjà que cette année les guêpes sont virulentes, ça peut suffire. Notre fraction demande au Conseil municipal de réagir auprès des autorités militaires en manifestant son mécontentement et pour que cessent rapidement ces vols d'entraînement dans notre région. Nous aimerions également savoir si ces vols ont lieu essentiellement ici ou si d'autres régions sont survolées par ces apprentis-pilotes."

M. Stéphane Boillat, maire : "Une réponse vous sera donnée lors d'une prochaine séance."

9. Réponses aux motions et interpellations

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je vais apporter une réponse à l'interpellation de M. Jean Luc Berberat intitulée : "Pourquoi y a-t-il un panneau "sens interdit" à la hauteur du croisement rue du Midi - rue Principale - route de Villeret ?". Nous avons contacté l'Office cantonal des ponts et chaussées qui a justifié cette mesure par trois points. Le premier, c'est le souci de faciliter le parcours des poids lourds. Le deuxième, c'est d'éviter la pose de signaux "route sans issue". Ceci peut paraître absurde, mais finalement il se justifie pleinement puisque ce panneau n'est pas systématiquement respecté, ce qui fait que les automobilistes continuent et sont bloqués et ne savent plus où aller ou alors rencontrent d'énormes problèmes pour faire demi-tour. Il y a eu ce problème devant le "tech" lorsque les travaux ont commencé. A la rue des Jonchères, il y a eu plusieurs panneaux "route sans issue" (3 panneaux). Les automobilistes ont continué d'avancer et se sont retrouvés bloqués à la rue des Fleurs. Le troisième, consistait à décharger le carrefour devant "l'Erguël" et puis principalement la fluidifier de la circulation puisque finalement la circulation qui venait depuis la rue de la Suze n'était pas bloquée par celle qui venait depuis Villeret. Pour cette année une modification n'est plus judicieuse puisque les travaux approchent de la fin. Par contre, nos remarques ont été retenues et la situation va être réévaluée pour l'étape 2012."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je vous remercie. J'ai noté les arguments. Le souci de faciliter le parcours des camions, pour moi, ceci n'est pas un argument recevable car les camions partiraient sur la gauche à la rue du Midi. Je ne vois pas pourquoi ils continueraient. Concernant le panneau "route sans issue", les statistiques font tout de même un peu sourire. On ne peut toutefois pas les mettre en doute. Je pense que le "sens interdit" n'est pas plus respecté. Il y a quand même des conséquences puisque la police était assez fréquemment postée pour arrêter les conducteurs ne respectant pas les signaux de déviation. Maintenant, concernant le fait de décharger le trafic, fluidifier le trafic, alors là, au contraire, on n'a pas du tout fluidifié le trafic. Comme vous dites, il est trop tard maintenant. Nous espérons que par la suite on tiendra un peu plus compte de nos remarques."

M. Vincent Brahier, PLR : "Juste une remarque au niveau de la fluidité du trafic. Avant de se plaindre de la déviation qu'il y a à Saint-Imier, il faut aller se promener à Bienne ou dans d'autres villes où il n'y a même pas de chantier et où l'on peut parler de problèmes de fluidité. A Saint-Imier, avec les chantiers qu'il y a actuellement et la déviation qui est mise en place, il n'y a pas réellement de problème de fluidité."

10. Petites questions

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "Petite question intitulée : "Trottoirs de la rue Pierre-Jolissaint". La fraction alliance jurassienne s'interroge sur l'état de certains trottoirs à la rue Pierre-Jolissaint. Certains bouts ne sont pas encore goudronnés. De plus, emprunter le côté Sud du trottoir relève d'un véritable parcours du combattant. Il faut en effet arriver à éviter tant bien que mal la multitude de crottes de chiens laissées tout au long de ce tronçon caillouteux. La fraction alliance jurassienne se demande s'il n'est pas possible de trouver une solution afin de pouvoir proposer à la population des trottoirs dignes du XXI^{ème} siècle."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Effectivement cela fait plusieurs années que ce trottoir Sud n'est plus un trottoir. Nous avons abordé ce sujet en commission de l'organisation du territoire de la sécurité. C'est volontairement que nous n'avons pas encore suggéré la réfection de ce trottoir, pour une raison assez simple, c'est qu'actuellement la circulation sur cette route est tout sauf fluide. On ne peut pas croiser. L'idée est de réduire la largeur du trottoir Sud pour pouvoir augmenter la largeur de la chaussée pour faciliter le croisement tout en gardant les places de

parc car on ne veut pas les supprimer. Nous sommes en train d'étudier le plan des mobilités qui comprend la signalisation et les places de parc. On tient compte de ces éléments pour mettre en place un système de circulation qui fonctionne. C'est pour cette raison que ce trottoir est toujours dans cet état."

Mme Aurélie Juillerat, AJU, remercie le conseiller municipal.

Mme Talika Gerber, PLR : "Petite question intitulée : "Charte de collaboration Tramelan – Saint-Imier". Lors de la séance de notre Conseil du 17 juin 2010, nous avons approuvé la Charte de collaboration Tramelan – Saint-Imier. Par cette approbation, notre conseil s'est engagé à collaborer sur deux axes, soit un axe stratégique et un axe opérationnel. De plus, il est précisé que les législatifs sont invités à tenir une séance commune une fois par année. Nous demandons au bureau du Conseil de ville de prendre contact avec le Conseil général de Tramelan pour organiser, dans la mesure du possible cette séance en 2011, mais en tous les cas en 2012. Nous souhaitons que l'ordre du jour aborde des sujets concrets dans l'intérêt de nos deux communes."

M. Pierre Jeanneret, président : "Très bien, nous prenons acte et nous ferons une proposition à la commune de Tramelan."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci."

M. Roland Amstutz, PLR : "Petite question intitulée : "Amélioration de la sécurité sur les passages pour piétons". L'éclairage des passages pour piétons n'est pas optimal à Saint-Imier dès la tombée de la nuit. Le parti libéral radical demande que l'on profite de la réfection de la route cantonale pour améliorer l'éclairage dans l'intérêt des piétons. Nous demandons également que cette démarche soit étendue aux autres rues de la cité, selon les budgets disponibles à cet effet."

M. Stéphane Boillat, maire : "Concernant la route cantonale, nous sommes en phase d'adoption du crédit d'étude pour deviser les coûts des futurs travaux. Un des objets du crédit d'étude porte sur l'évaluation de l'éclairage sur la route cantonale. Pour ce qui est des passages hors de la route cantonale je laisse le conseiller municipal, M. Michel Jeanneret, répondre."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je n'ai pas de réponse à cette petite question qui ne m'ait pas parvenue avant le conseil de ce soir. La commission de l'équipement s'en saisira et nous vous apporterons une réponse ultérieurement."

11. Réponses aux petites questions

M. Stéphane Boillat, maire : "Le 10 décembre 2010, lors de la dernière séance de la législature précédente, M. Roland Amstutz, PLR, demandait que le nom des personnes naturalisées soient publiées à Saint-Imier, de la même manière que cela avait été le cas dans le Quotidien jurassien, pour les naturalisés jurassiens de l'année. Cette question avait déjà été traitée par la commission de gestion qui, en réponse à une question similaire posée par M. Pierre-Yves Baumann, FC, avait indiqué que les règles applicables à la protection des données ne permettait la publication des noms des personnes naturalisées que si celles-ci avait donné leur accord. J'avais indiqué que le Conseil municipal s'en tenait aux recommandations de la commission de gestion, compétente en matière de protection des données, et que nous la solliciterions à nouveau en fonction de l'intervention de M. Roland Amstutz, PLR. Cela a été fait suite à la séance du Conseil de ville. La commission de gestion s'est adressée au Bureau pour la surveillance de la protection des données du canton de Berne, qui a rendu un avis juridique. Sur la base de cet avis, la commission de gestion a

considéré que pour qu'une publication des noms des personnes naturalisées intervienne, il ne suffisait pas que celles-ci donnent leur accord, mais qu'il fallait qu'elles demandent une telle publication. Le Conseil municipal a décidé de suivre cet avis très clair. Dans le cadre de la procédure de naturalisation il sera demandé aux demandeurs s'ils demandent que leur naturalisation soit publiée à son octroi. Si telle est leur demande, la publication aura lieu."

M. Roland Amstutz, PLR : "Je remercie M. le maire. Je suis satisfait de cette réponse un peu simple, mais compliquée d'un autre côté."

Mme Danièle Kiener, cheffe du département de la culture : "Vous avez approuvé le rapport du Conseil municipal relatif à l'octroi d'un montant de CHF 70'000.- à la vie sportive, associative et culturelle le 24 mars 2011. Une question émanant de la fraction socialiste, ainsi que de la fraction alliance jurassienne, concernant l'Association Tour à Tour nous avait été posée, pour savoir où en était le projet et pour le passer en commission culturelle. En voici l'historique et les conclusions :

- L'octroi des aides était de la compétence du Conseil municipal, sur préavis de la commission culturelle et de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives.
- Il appartenait au Conseil municipal de s'adresser aux bénéficiaires des aides ponctuelles pour solliciter de leur part un bilan et de soumettre, sur cette base, un rapport au Conseil de ville.
- Le versement des CHF 9'000.- a été payé le 13 mars 2009 à l'Association Tour à Tour, après réception d'une lettre.
- Ce paiement a été fait après un courrier adressé le 7 mars 2009 au Conseil Municipal par le président de l'association.
- Dans la lettre d'octroi de subvention de la Municipalité adressée à l'Association Tour à Tour en date du 9 septembre 2008, il était notamment écrit que : "Préalablement à ce versement (donc les CHF 9'000.-), nous vous invitons à présenter une demande de subvention cantonale à l'Office de la culture, section francophone, 3005 Berne. Vous voudrez bien nous communiquer le résultat de cette démarche, en joignant à vos explications un bulletin de versement. La Municipalité procédera alors au paiement de la somme octroyée."
- Dans le courrier précité du 7 mars 2009 de l'association, le président écrit : "Par courrier du 9 septembre 2008, vous nous avez informé que votre soutien se monterait à CHF 9'000.-, en nous précisant qu'une demande de subvention cantonale identique devait être faite auprès de l'Office de la culture du canton de Berne, section francophone. Vous trouverez ci-joint une copie de notre demande à l'Office de la culture du canton de Berne. Une même demande a été adressée au Conseil du Jura bernois à la même date. Nous souhaiterions aujourd'hui pouvoir bénéficier de la somme que vous nous avez octroyée, afin de disposer des moyens nous permettant d'avancer dans notre démarche.
- Le 25 avril 2011, le conservateur du musée et le 5 mai 2011, la représentante du CCL, nous adressent chacun un courrier, dans laquelle ils nous expliquent leur désistement et le non-lieu de cette manifestation à laquelle ils refusent d'être associés.
- Le 25 juillet 2011, nous recevons un courrier de l'Association Tour à Tour, représentée par son président, que je me permets de vous lire :

"Madame,

Nous prenons acte de vos demandes des 15 octobre 2010 et 11 novembre 2010, concernant la remise d'un bilan de l'action de notre association suite à l'aide de CHF 9000.-, octroyée en mars 2009. L'Association Tour à Tour s'est officiellement constituée le 28 juillet 2008, avec le but prioritaire d'organiser des expositions d'art d'envergure nationale en plein air à Saint-Imier. L'association a également précisé dans ses statuts avoir le but d'organiser des événements culturels favorisant la pluridisciplinarité artistique à Saint-Imier, et dans la région plus largement.

L'article 2 des statuts précise encore que l'association poursuit ce but avec la volonté exprimée de réunir les acteurs culturels de Saint-Imier et de la région autour de projets fédérateurs.

L'association s'est réunie, en séances de comité (les procès-verbaux des différentes séances sont déjà en votre possession) à plusieurs reprises, en 2008 et 2009.

Elle a décidé de se doter d'une identité visuelle (papier à lettre, enveloppes, BVR, cartes de membres) ainsi que d'un site internet. L'ensemble de ces dépenses se monte à CHF 6'811.55 (factures et décompte bancaires en annexe).

Après de longues réflexions, et suite à quelques défections au sein du comité pour des raisons essentiellement artistiques, il a été décidé qu'aucune exposition ou événement ne serait organisé en 2009 et 2010.

Le projet d'une exposition en plein air, entre les 2 Tours (Tour Saint-Martin et Château d'Erguel), est aujourd'hui au point mort. Le comité, suite aux démissions de la majorité de ses membres, n'est à ce jour représenté que par le soussigné.

Nous prenons acte des positions exprimées par le conservateur du musée et par le comité du CCL en avril 2011. Leur vision de l'histoire de l'association Tour à Tour est malheureusement fidèle à la réalité : les dissensions au sein de son comité, pour des raisons artistiques essentiellement, ont réduit à néant, pour l'instant, tous les espoirs initialement envisagés.

En espérant que ces quelques éléments vous satisferont, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées."

La commission culturelle a donc décidé de remettre ce dossier à notre chef des finances pour qu'ils puissent prendre contact avec l'intéressé et qu'il nous ristourne la somme restante de CHF 2'188.45.

M. Patrick Linder, SOC : "Merci à Mme Danièle Kiener, conseillère municipale, pour cette réponse. Cependant nous ne pouvons pas nous déclarer satisfaits par une réponse de ce type. Je m'interroge à l'écoute de pareilles explications. Lorsque ces désistements ont eu lieu, est-ce qu'on a cherché à demander des comptes à l'association. J'ai franchement envie de comprendre ce qui s'est passé. Lorsqu'on voit qu'un projet est en train de "capoter" est-ce qu'on continue de le financer ? C'est la seule question que j'ai pour l'instant, c'est une question qui reste ouverte."

M. Markus Leuenberger, PLR : "Lorsqu'on fait un projet fantastique est-ce qu'on étudie avant sa faisabilité ? Je vais dans le sens de M. Patrick Linder, SOC. J'ai l'impression qu'on a des grands projets sans véritablement avoir fait une étude de faisabilité. Dans toute entreprise privée c'est ce qui se fait avant de débiter quoi que ce soit. Il faut comprendre où est allé cet argent."

12. Divers et imprévu

M. Roland Amstutz, PLR : "Je profite du point des divers pour relever trois objets. Il y en a deux qui concerne la rue Agassiz. Est-ce que quelqu'un s'est déjà, une fois, inquiété de l'état du mur de l'école de musique ? Ce mur penche à tel point que le premier pilier est retenu par la borne hydrante. Si cela tombe nous aurons le jet d'eau de Saint-Imier. Je vous rappelle qu'en face il y a l'école primaire et le ceff commerce. Un autre point à la rue Agassiz c'est le stationnement des motos tout au long des trottoirs. Croyez moi, j'ai déjà fait des remarques aux élèves du ceff commerce à plusieurs reprises. La police administrative a également rencontré ces jeunes. Ils ont respecté ce qu'ils avaient promis pendant un jour et demi. C'est un danger permanent. Ce n'est pas quand ils arrivent et repartent, mais bien lorsque les motos sont parkées au milieu des trottoirs. Il y a beaucoup d'enfants, des petits, qui empruntent ce trottoir. Si par accident quelqu'un pousse une de ces motos et qu'elle tombe sur un enfant cela peut être très dangereux. J'aimerais bien qu'on essaye de trouver une solution pour le parage de ces motos. Le troisième objet concerne le parking souterrain de la nouvelle école à journée continue. Ce parking souterrain est prêt, il est marqué, il est illuminé, il est tout ce qu'on veut. Je sais, il manque l'horodateur. Maintenant que les travaux du côté de la rue Temple 15 ont débuté, il manque des places de parc. Est-il possible d'ouvrir ce parking souterrain et puis d'ajouter l'horodateur après ? Il y a des jours, notamment lors du marché sur la Place du 16 Mars, et sur la Place du Marché où les places de parc manquent."

M. Stéphane Boillat, maire : "Il ne nous est pas possible d'apporter des réponses complètes et immédiates à toutes les questions posées dans les divers. Pour ce qui est de l'école de musique, j'imagine que la société Diapason SA, qui est propriétaire de la parcelle, traitera ce point. Concernant les motos, j'ai noté et je vais en discuter avec la police administrative. Au niveau du parking souterrain, nous avons discuté de ce point, ce mardi soir lors de la séance du Conseil municipal. Il a été décidé de le mettre à disposition avant l'arrivée de l'horodateur. La mise à disposition du parking souterrain est en cours d'organisation, elle est donc imminente."

M. Roland Amstutz, PLR : "Je remercie M. le maire pour ses réponses qui me satisfont pleinement."

M. Daniel Müller : "La déviation mise en place suite aux travaux d'aménagement liés à la 4^{ème} étape de la route cantonale provoque quelques désagréments aux habitants de la rue de la Clef, qui constatent une dégradation temporaire de la qualité de vie. Le parage a été interdit sur toute la longueur de la rue de la Clef et quelques "chauffards" profitent de cette aubaine et oublient qu'ils sont dans une zone 50 km/h. Certains ignorent même le signal interdiction de dépasser. Le parti libéral radical demande au Conseil municipal de prendre les mesures qui s'imposent puisque la déviation sera encore en place quelques semaines. Nous demandons en particulier que des contrôles de vitesse soient effectués, après le radar "sympathique", il est temps de sanctionner les abus. Dans la foulée, le radar "sympathique" pourrait également révéler quelques surprises s'il était posé à la rue Agassiz où la vitesse est limitée à 30 km/h."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je me rallie aux préoccupations de M. Roland Amstutz, PLR, et de M. Daniel Müller, PLR, mais pourquoi intervenir sous le point "divers et imprévu" ? A mon avis ce sont des petites questions."

M. Stéphane Boillat, maire : "C'est une question à laquelle nous devons répondre lors d'une prochaine séance."

...rires dans la salle...

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 49.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :